

Audience du 28 août 1851.

Présidence de M. COUSTON, Colonel du 13^e de ligne.

M. MERLE, Capitaine du 13^e de ligne, Substitut du Commissaire du Gouvernement.

JUGES : — MM. de VEULENS, chef d'escadron au 4^e d'artillerie; de LARENTIÈRE, capitaine au 2^e dragons; TRILHARD, capitaine au 5^e léger; BAILLIODZ, lieutenant au 71^e de ligne; ARDILLON, sous-lieutenant au 70^e de ligne; MUZARD, sergent-major au 71^e de ligne.

Malgré les bruits d'incidents inattendus qui circulent dans la salle et qui pourraient prolonger encore les débats, on croit que cette audience sera la dernière. Aussi nous ne remarquons pas une place vide. La tribune supérieure est entièrement garnie de dames.

Les accusés sont amenés à midi; ils se forment en groupe pour causer et se communiquer leurs préoccupations au moment suprême où la justice va prononcer sur leur sort. Il paraît que la santé de Bouvier s'est améliorée; il est présent à l'audience.

A midi 1/4 le conseil entre en séance.

M. le président. M. le commissaire du gouvernement, vous avez la parole.

M. Merle, substitut. Hier, en terminant mon réquisitoire, j'ai commis une erreur que je m'empresse de réparer. J'ai requis l'application des art. 17, 89, 91, contre Pasta. Je n'aurais pas dû le faire, puisque j'avais abandonné l'accusation.

M. Gayet Je me préparais à présenter la défense de Pasta, mais M. le commissaire abandonnant l'accusation, ma mission est terminée. Quant aux autres accusés, je ne présenterai pas leur défense devant leur refus réitéré.

Nous avons accepté la mission que nous venons de remplir par déférence pour le conseil et pour obéir à la loi.

Mais je dois déclarer, au nom de tous mes confrères, dont je suis en ce moment l'organe, que nous renonçons à prendre la parole. Les accusés nous ont communiqué leurs motifs, et nous reconnaissons qu'ils ne renferment rien de désobligeant pour nous.

Nous resterons cependant auprès des accusés pour leur prêter notre appui comme conseils.

M. le Président. Pasta, qu'avez-vous à dire?

Pasta. Rien : je ne sais pas seulement pourquoi je suis ici.

M. le président demande ensuite successivement à chaque accusé s'ils ont quelque chose à ajouter, et ils répondent négativement.

L'accusé Thourel seul s'exprime ainsi :

« Un sentiment profond et partagé a rendu muette la voix éloquente et dévouée qui devait présenter ma défense. Je me tairai donc ; mais je dirai que je reste convaincu qu'hommes d'honneur, indépendants et libres, dont la conscience ne relève pas de l'état de siège, vous ne voudriez pas oublier que vous rendez la justice au nom de Dieu, du peuple français, et au nom de la république.

M. le président. Messieurs du conseil, messieurs les avocats, personne n'a plus rien à dire ? Les accusés n'ont rien à ajouter à leur défense ?... (Silence).

Gendarmes, ramenez les accusés.

Le conseil se retire pour délibérer ; il est midi et demi.

Prononcé du Jugement.

A sept heures le conseil rentre en séance.

M. le président lit d'abord les questions relatives à chaque accusé. Nous donnons le texte de celles qui concernent Alphonse Gent, le principal accusé.

Première question. — Gent, Alphonse, avocat, demeurant à Lyon, accusé d'avoir pris part à un complot formé à Lyon ayant pour but de changer ou de détruire le gouvernement de la république, est-il coupable ?

Deuxième question. — Ce complot a-t-il été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution.

Troisième question. — Le même, accusé d'avoir pris part à un complot formé à Lyon, ayant pour but d'exciter à la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, est-il coupable ?

Quatrième question. — Ce complot a-t-il été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution ?

Cinquième question. — Le même accusé d'avoir fait partie d'une société secrète, est-il coupable ?

Sixième question. — Gent, accusé d'être le chef et le fondateur d'une société secrète, est-il coupable ?

M. le président continue à lire les questions, qui ne sont qu'au nombre de cinq pour les autres accusés,

- 0 — 33. Vacheresse acquitté.
 0 — 34. Berthomieu, acquitté.
 0 — 35. Caussanel, acquitté.
 0 — 36. Pasta, acquitté.
 2 — 37. Petitbon, deux ans de prison, par 6 voix contre 1,
 100 fr. d'amende, cinq ans de privation de droits civiques.
 2 — 38. Méric, deux ans de prison, par 6 voix contre 1, 100 fr.
 d'amende, cinq ans de privation de droits civiques.

CONTUMACES.

- X — 1. De St-Prix, déportation à l'unanimité.
 2 — 2. Rey, même peine, à l'unanimité.
 10 — 3. Lamothe, dix ans de détention par 6 voix contre 1.
 X — 4. Gaston Carrière, déportation, 5 voix contre 2.
 X — 5. Saillant, déportation. 6 voix contre 1.
 30 — 6. Montagnié, dix ans de détention, par 5 voix contre 2.
 10 — 7. Marescot, dix ans de détention, à l'unanimité.
 1 — 8. Bonsirven, un an de prison, par 5 voix contre 2, deux
 ans de privation de droits civiques.
 10 — 9. Salabelle dix ans de détention, à l'unanimité.
 0 — 10. André, acquitté.
 0 — 11. Stéouille, acquitté.
 2 — 12. Charpentier, deux ans de prison, par 6 voix contre 1;
 100 francs d'amende, cinq ans de privation des droits civiques.

Pendant que M. le président donne lecture des articles de la loi qui sont applicables aux accusés, on entend des cris de : Vive la République ! qui semblent partir de la prison.

M. le capitaine de Montlouis reçoit l'ordre de se rendre dans l'intérieur de la prison avec une compagnie pour y rétablir le bon ordre.

M. le président après avoir ordonné de mettre en liberté les prévenus acquittés, recommande au public le plus grand silence en se retirant.

Il est sept heures trois quart. L'audience est levée.

*Suite de la publication des lettres.**Lettre de Henri Lamorthe à Dupont, du 25 octobre, saisie à Valence.*

Monsieur,

Quoique la récolte ait assez mauvaise apparence, et que les raisins n'aient pas atteint une complète maturité, j'espère cependant pouvoir vous envoyer une bonne qualité de vin; je m'adresserai pour cela à un fabricant de clairette qui n'achète d'habitude que de bons crus et de chaudes expositions. Cela me sera d'autant plus facile, que cette année nous lui avons vendu notre propre récolte, de sorte qu'il me cédera sans difficulté les quelques bouteilles que vous désirez: je crois que le vin sera manipulé pour l'époque où vous désirez recevoir votre petite commande, de sorte qu'il n'y aura pas de retard.

J'ai l'honneur de vous saluer, votre ami,

LAMORTHE, avocat à Die.



Projet de lettre saisie chez Saillant. C'est le projet d'une lettre adressée par Saillant à Gent, et à laquelle celui-ci a répondu par la lettre du 24 octobre, cotée n. 7.

Mon cher ami,

Il y avait quelque temps que j'avais l'intention de t'écrire pour te féliciter des résultats que tu as obtenus dans la tâche difficile et fatigante que tu as entreprise; mais la crainte de dérober quelques instants à tes occupations m'a fait toujours garder le silence. Aujourd'hui le père André, pour qui j'ai une amitié, estime et confiance particulières, me désigne pour l'organisation en tout ou en partie du département de la Lozère. J'ai cru qu'il était prudent de me faire connaître et de convenir d'un pseudonyme qui nous permit de correspondre sans danger. Il y a un mois et demi que je fis recevoir un de mes amis intimes, mais qui n'avait pas encore ce qu'il fallait pour fonctionner. Samedi il devait parcourir la moitié de la distance qui nous sépare d'Alais, pour prendre jour pour notre tournée. Je l'ai faite plusieurs fois à l'époque des censitaires pour un de mes amis, D..., avec qui je t'ai fait faire connaissance à Nîmes, et qui a été loin de tenir ses engagements et ses promesses.

Quelques jours avant la révolution de février, il s'est aplati, et c'est malheureux, car c'était le seul homme capable de faire faire de prompts progrès à ce département, dont une partie aura de la peine à secouer le joug que les jésuites lui ont attaché. Il paraît qu'à Mende, d'après ce que me dit un de mes amis, c'est à peine si on voit un journal républicain. Je sais que l'on t'a écrit pour l'affaire de Carpentras qui doit s'y plaider aux prochaines assises; mais je suis

convaincu que tes occupations ne te permettront pas de te déplacer. Je crois qu'un bon défenseur pourrait faire ouvrir les yeux. Fais-moi le plaisir de me dire si tu connais leur défenseur. Je crois qu'il serait utile que mon ami et moi profitassions de cette occasion pour notre journée, d'autant plus que nous pourrions être utiles aux accusés.

Lettre de Montégut à Saillant, signée du pseudonyme Camille saisie chez Saillant, le 23 octobre 1850.

Mon très-cher et bon ami,

Hier soir, j'ai écrit à Marc, et je lui inclus votre lettre, de suite que vous aurez reçu les nouvelles que vous attendez de la Lozère, ayez la bonté de m'en faire part. Vous aurez la bonté d'adresser les lettres sous enveloppe à M. Samuel Grilles, négociant, rue Saint-Antoine, à Nîmes. L'intérieur de la lettre sera aussi cacheté et vous mettrez au dos : Pour les trois Camille. N'oubliez pas de faire tous vos efforts demain matin pour que les 50 centimes ne soient plus en retard. Je ne vous dis plus rien pour le moment, souffrant beau coup du gosier.

« Tout à vous, CAMILLE. »

Lettre de Gent à Saillant, du 14 octobre 1850, saisie chez Saillant, le 25 octobre.

Mon ami,

Tu n'avais nul besoin de signer ta lettre; mes amis d'Alais ne sont pas si nombreux, que le temps et les grandes affaires m'aient permis de les oublier. En ce moment, je suis heureux de voir notre vieille amitié se resserrer par de nouveaux liens et se rajeunir au grand contact démocratique. J'accepte de cœur l'offre que tu m'adresses; j'accepte tous les efforts, toutes les fatigues pour l'organisation d'un département qui avait déjà marqué son progrès aux dernières élections, et qui doit entrer dans notre grande famille. Le père André... elle est de nature à impressionner, à agiter et à déterminer un mouvement de l'opinion dont il te sera facile de profiter. Tu seras singulièrement aidé dans cette espérance par l'avocat qui défendra les accusés, par A. Thourel, d'Aix, qui saura bien faire de la barre de la défense, une tribune politique. C'est un de nos amis, et pour tout te dire en un mot, il est parti ce matin même après être venu passer quelques jours auprès de moi; donc, dès son arrivée à Mende, tu te mettras, au moyen de cette lettre, en relation avec lui, et vous agirez d'un commun accord. Je suis fatigué, excessivement fatigué; je quitte à peine le lit et je pars demain pour quelques jours; excuse-moi de finir brusquement ma lettre. A toi tout de cœur. Signé, Marc. — Adresse : M. (le nom

que tu voudras), ouvrier chaudronnier, chez la Mère, rue Noire, 1, au premier sous enveloppe, pour Marc. Ne me rappelle pas au souvenir de C.... Je n'ai pas besoin de te demander tous tes efforts au profit des accusés. Plusieurs, entre autres Bremon, Siau, sont tous mes amis particuliers et tous mes compatriotes, tous mes frères. Quand le procès sera entamé, j'attends de toi des communications journalières. Va les voir, Bruno a ton nom.

*Lettre de Camille Montégut à Saillant, du 19 octobre 1850,
saisie chez Saillant le 25 octobre.*

Cher et bon ami,

J'arrive à l'instant de Montpellier. L'Hérault est à nous! Je m'empresse de vous écrire pour que vous en fassiez part à Antoine et autres amis sûrs. Allez où vous devez aller sans perdre une minute; que rien ne vous arrête. Si vous n'avez pas d'argent, dites à Antoine et à qui de droit de vous en donner sur les 50 centimes. Nous leur en tiendrons compte. Dites bien qu'on envoie à André tout ce que nous avons demandé depuis si longtemps, et que nous attendons toujours. Ce n'est pas bien, cher ami, que les vieux soient obligés de vous aiguillonner pour une affaire si précieuse.

Nous attendons pour écrire à Marc que nous ayons reçu de vos nouvelles, tant pour les 50 centimes que pour l'importance de ce que nous avons demandé depuis le commencement. Dites bien à tous ceux qui doivent le savoir qu'à la fin du mois le voyage de Londres doit se faire. Dites aussi que Marc est au milieu d'un travail sans fin et d'une correspondance très-dispendieuse, et que nous lui avons promis de l'argent pour la semaine prochaine; au nom d'un homme qui meurt à la peine, n'attendez pas le dernier jour; envoyez tout ce que vous pourrez ici, sauf ce qui vous faudra pour aller organiser la Lozère. Organisez vite et bien. Et, à votre retour, ayez la bonté de me faire savoir ce que vous aurez fait. En attendant, écrivez-moi toujours.

Votre dévoué,

CAMILLE.

*Lettre de Saillant à Gent, 21 octobre, saisie à la poste de
Lyon le 23 octobre 1850.*

Mon cher ami,

Il me tardait d'avoir quelque chose à te dire pour te remercier de ton amicale lettre et de demander des nouvelles de ta maladie. J'aurais eu peur que l'absence de quelques jours dont tu me parlais n'eût aggravé ton état, et ce ne fût que de la fatigue occasionnée par un travail qui tuerait tout autre que toi; il faut réunir les deux forces



que tu possèdes si bien pour y résister. Je te suis de loin, depuis la révolution, et je suis émerveillé du chemin que tu as parcouru.

Ne t'avise pas de tomber sérieusement malade au moment d'arriver au port, car si tu abandonnais le timon, nous pourrions bien faire naufrage. Dans le courant de cette semaine, nous enverrons à Nîmes les fonds qui nous seront rentrés.

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir faire selon nos désirs ; mais aujourd'hui la plupart de nos soldats préféreraient payer de leur bourse que de leur bourse (et pour cause). L'arme qui nous fait la guerre en ce moment-ci, c'est l'argent ; il faut espérer que nous peu nous la rendrons impuissante dans les mains de nos ennemis.

Le père Camille m'a écrit hier que l'Hérault était à nous ; ce n'est pas trop tôt. Cette nouvelle me fait grand plaisir. Il me dit aussi de partir aussi sans retard pour la Lozère. Je partage son empressement ; mais il ne connaît pas l'influence du corbeau dans ce département. Je lui ai répondu que tu étais d'avis d'attendre l'époque du procès, et j'ai profité de cette occasion pour le féliciter de sa victoire.

Hier l'illustre Rostolan a fait abattre les deux arbres de la liberté qui étaient plantés sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La conduite du parti républicain a été admirable ; il a fait semblant de ne pas s'en être aperçu. Nous avons compris que les blancs étaient effrayés de nos progrès et voulaient nous faire sortir de notre calme, afin de nous faire fermer nos cercles, de s'emparer de nos armes et de mettre les départements en état de siège. Il vaut mieux garder ses forces quand le moment sera venu.

Je me suis laissé dire que ce divisionnaire devait aller d'ici dans l'Ardèche. Je crois qu'il serait prudent que tu leur recommandasses d'être impassibles, cette précaution peut ne pas être de trop dans un pays où les républicains sont un peu trop exaltés. Adieu, mon cher, crois au dévouement, à l'amitié, de ton tout dévoué ami.

Signé : Cyprien P. S.

Les soldats qui étaient à Mandé sont de retour, il y en a eu un qui ma dit que tous nos frères de Carpentras avaient tentés ces jours-ci une évasion, et qu'ils avaient été pris au moment de réussir. Je crois que si ce fait est exact, ils compromettront leur position.

Le père Camille a dû t'envoyer les détails que je lui avais donnés sur l'arrondissement de Florac, qui se trouve presque le seul républicain ; sur 9,000 nous avons 6,500.